

TRANSFORMATION DU SERVICE DE CONTRÔLE MÉDICAL

REVENDEICATIONS DU SNFOCOS

Le SNFOCOS réitère son opposition au projet de dissolution du service de contrôle médical ([voir nos précédentes publications sur le sujet](#)).

Nous l'avons fait à nouveau savoir lors de la réunion de négociation d'un accord de transition qui s'est tenue 31 janvier dernier.

La CNAM nous met le couteau sous la gorge : si pas de négociation, pas de dispositions de transition et donc tous les droits tombent.

Pour défendre les salariés du service de contrôle médical, nous nous devons de rappeler nos revendications :

- ✓ Un **engagement financier sur le volet du pouvoir d'achat du personnel** (perte du pouvoir d'achat à cause du transfert) **en lien avec les œuvres sociales du CSE** comme cela a pu être le cas lors des transferts de personnels vers les ARS.
- ✓ Le **maintien des dispositions relatives aux RTT et au forfait-jour** notamment pour les PC dont c'est un élément substantiel du contrat de travail.
- ✓ Le **maintien des conventions forfait-jour et forfait-jour réduit d'une durée de 3 ans** (alors que la durée de 2 ans est privilégiée actuellement).
- ✓ Le **maintien du bénéfice des contrats à temps partiel dans les CPAM**, ainsi qu'une clause de sauvegarde des dispositions plus favorables de la CNAM (formules RTT, horaires variables, débits crédits, récupérations, effacement de plages fixes ...).
- ✓ Le **maintien des formules de télétravail** préexistantes, sans opposition de délai de carence ou de délai probatoire pour les salariés qui en bénéficiaient avant leur transfert.
- ✓ Le **maintien des aménagements de la médecine du travail**.
- ✓ Le **maintien des mandats des élus CNAM et DRSM**.
- ✓ Le **maintien de l'application de l'accord NTIC**.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des prochaines avancées de la négociation et de l'accueil de nos revendications.

N'hésitez pas à nous écrire : snfocos@snfocos.fr

Nous écrire
snfocos@snfocos.fr

Notre site internet
snfocos.org

Pour adhérer

